

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 260

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur
Autor: Bazin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HISTOIRE

DE LA

Seigneurie du Speigelberg ou des Franches-Montagnes

PAR A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

C'est là dans sa cure que se rassemblèrent souvent les agitateurs. Après le départ du prince, Copin se mit à composer des chansons où il célébrait les exploits des triumvirs Demars, Gobel, Rengguer et les bienfaits de la Révolution. Écoutons donc ce nouveau Rouget de l'Isle du Noirmont, âgé de 70 ans.

Chanson sur l'air de la Marseillaise.

I

Célébrons, citoyens, la gloire,
Des trois sauveurs de la patrie.
A qui nous devons la victoire
Sous la défunte tyrannie.
Chantons ce général aimable,
Qui nous prête son puissant bras,
Gobel, cet illustre prélat
Et notre syndic respectable

Gravons dedans nos cœurs ces vénérables noms.

Chantons, chantons,
Qu'un doux zéphir réchauffe nos vallons.

II

Venez, vous tous les sans-culottes
De notre heureuse Rauracie
Sonner des antipatriotes
Et la défaite et l'agonie.
Déjà leurs corps étaient sans âmes ;
Dans leurs cœurs ennemis du bien
L'humanité n'était pour rien
Laissons donc périr ces infâmes.

Qu'un cri de joie commun remplisse nos cantons.

Chantons, chantons,
Que l'harmonie réunisse nos cœurs.

III

Dieu, dont l'invisible puissance
Tient dans son immortelle main
Et pèse au poids de sa balance
Le sort de tout le genre humain,
Allume dans nos tendres âmes
Le feu pur de la liberté.
Et que la sainte égalité
Y produise ses douces flammes !

Couronne nos desseins, bénis notre union !

Chantons, chantons
Vive à jamais, vive la Nation.

Feuilleton du *Fays du Dimanche*

18

Le Guide de l'Empereur

PAR RENÉ BAZIN

Charles Huber semblait vivre dans un songe, et ses paupières ne battaient plus.

Aucun bruit, pas même un frôlement de robe, n'arrivait de la chambre voisine. M. Audouin parlait très bas, afin que ses paroles ne fussent point entendues de l'autre côté de la cloison. Il continua, il représenta, avec toute la chaleur de son cœur, toute la peine et toute la joie qu'ils avaient eues, Véronique et lui, pendant les années dont l'enfant ne pouvait se souvenir ; il fut sincère, il fut touchant, il fut éloquent comme l'est la vie elle-même.

— Maintenant, mon Charles, ajouta-t-il, ce sont ceux qui n'ont rien fait pour toi qui te réclament, et qui prétendent te voler à nous ! Est-ce que tu veux les suivre ?

Dans la chambre où veillaient les deux hommes, un grand silence se fit, et l'on n'entendit d'autre bruit, pendant plusieurs minutes, que la plainte d'une vitre brisée, que le vent d'été secouait tout en haut de la fenêtre. Charles Huber ferma les yeux, et dit, en les relevant :

— Je voudrais parler à ma marraine Véronique !

— Non ! dit rudement M. Audouin, il faut que tu te décides toi-même il faut que tu choisisses eux ou nous, la France ou l'Allemagne. Car enfin, mon Charles, si tu nous quittais, songes-y bien, tu serais Allemand demain... Notte rêve à tous deux, te voir officier, décoré, vainqueur un jour, tout tomberait...

Le vieux capitaine parla encore longtemps et sans plus prendre au-

IV

Trop longtemps ta grande clémence
A toléré l'iniquité
Des fiers tyrans, dont la démençe
Bravait même ta majesté.
Tes foudres lancés sur la terre
Ont enfin frappé ces Nérons,
Et tu as consigné leurs noms
Dans les fastes de ta colère

Couronne nos desseins, bénisse notre union !

Le malheureux vieillard, malgré tous les triomphes que lui procurait la révolution, ne fut pas sans avoir aussi de cruelles répliques. Les libelles pleuvaient dru sur lui, on ne se gênait pas de le ridiculiser avec une verve sarcastique.

Sa chanson, d'un lyrisme douteux, lui valut une réponse mordante, cruelle, dont le souvenir lui causa d'amers chagrins. Elle est du temps et vaut bien l'hymne de Copin.

I

Copin réveille-toi
Et ne donne plus dans l'excès
De nos faux patriotes
Ne crois plus qu'à aller à cul-nud
Soit une preuve de vertu :
Remets ta culotte.

II

Partout on parle de ton intriguance
Tant le costume est indécant,
Par tes fausses insinuations,
Ne pousse plus la liberté
Jusqu'à te faire déculotter :
Remets ta culotte.

III

On distingue l'homme de bien
Le fanatique et le vaurien
Ainsi que le faux patriote,
Si tu es honnête et laborieux
Ne te déguise plus en gueux,
Remets ta culotte.

IV

N'insiste plus, il en est temps
Ces populaires charlatans,
Pillant les patriotes ;
Dieu fit l'industrie et les mains
Pour faire vivre les humains
Et gagner des culottes.

V

De l'homme défends les droits,
Partout obéis aux lois,
Comme un bon patriote
Copin sans te fâcher
Cache ce qu'on doit cacher.
Remets ta culotte.

cune précaution. Les mots se heurtaient, violents, pressés, contre les murs qui se les renvoyaient l'un à l'autre. Il proposa de fuir, il se déclara prêt à tous les exils, et il demanda une seconde fois :

— Que veux-tu faire ?

L'enfant répondit :

— Je veux voir ma marraine !

Il s'était mis debout, il allait traverser la chambre et appeler.

— Elle dort ! dit M. Audouin. Je te défends de l'éveiller ! Demain matin, au petit jour, si tu es aussi lâche qu'à présent, si tu hésites encore à me suivre, tu iras la voir... Couche-toi, il en est grand temps, et ne me dis plus rien, car j'ai peur de mourir de ce que j'ai déjà entendu.

Le petit voulut l'embrasser, mais M. Audouin le repoussa.

Personne ne dormit, cette nuit-là, sous le toit des Audouin.

Au petit jour, Charles se vêtit d'une chemise et d'un pantalon, et, pieds nus, pendant que M. Audouin, retourné contre le mur, faisait semblant de sommeiller, il alla jusqu'à la porte de Véronique, et il mit l'oreille contre les planches, doucement, pour écouter, pour guetter le premier mouvement de sa marraine quand elle s'éveillerait.

Mais il n'avait pas plutôt senti la fraîcheur du bois qu'une voix bien connue l'appela de l'autre côté :

— Viens, mon petit enfant !

Il poussa la porte ; il aperçut sa marraine tout habillée, assise au fond de la chambre sur son lit non défait. Il avait un tel besoin de secours, de tendresse, de courage, qu'il tendit aussitôt les bras, qu'il courut vers elle, se cacha sur son épaule, et, éperdu, cria :

— Marraine, marraine, faut-il que je vous quitte ?

Elle lui répondit un seul mot, bien bas, en le serrant contre son cœur. Et après qu'elle l'eut dit, et que l'autre l'eut entendu, ils pleurèrent tous les deux jusqu'au grand jour...

A dix heures du matin, Charles Huber prenait le train d'Alsace.

Vers la fin de 1792, les chefs révolutionnaires Rengguer, Lémann et autres se réunirent dans la maison curiale du Noirmont, chez le vieux Copin. Ils convinrent entre eux de convoquer l'Assemblée du village. Ce qui eut lieu effectivement. Les électeurs nommèrent Copin pour leur député à l'Assemblée de Porrentruy. Copin la présida comme doyen d'âge, en novembre 1792. La république Rauracienne fut proclamée au milieu des clameurs enthousiastes des révoltés. Tous les députés présents prêtèrent le serment de liberté, d'égalité et de souveraineté du peuple.

Le 31 décembre la république Rauracienne délégua Copin à Paris pour y porter l'adresse de remerciements, votée à l'Assemblée de Porrentruy au gouvernement de la République française, la *libératrice des peuples* (?)

Il était accompagné des députés Guélat et Marchand. Ils trouvèrent à Paris Gobel et son neveu Piqueler, de Colmar, chanoine de St-Ursanne et beau-frère de Rengguer. Voici l'adresse que Copin présenta à la barre de la Convention :

• Citoyens ministres !

• Le peuple de la Rauracie est enfin parvenu au comble de ses vœux et nous nous faisons un devoir de vous exprimer en son nom toute la reconnaissance qu'il doit à la république française ainsi qu'aux bons offices que vous lui avez accordés en plusieurs circonstances. Nous nous faisons un devoir de rendre hommage à la vérité sur ce fait, d'après les rapports qui nous ont été faits par une partie de nos députés qui ont eu l'avantage de solliciter vos soins généreux pour notre liberté.

• Veuillez bien en agréer nos sincères remerciements par la présente qui vous sera remise par trois de nos députés que nous envoyons auprès de la Convention nationale, lesquels vous remettront les procès-verbaux des séances de notre assemblée par lesquels vous verrez d'avance le vœu du peuple de la Rauracie à se conformer strictement au décret du 17 décembre dernier de la Convention nationale de la République française notre protectrice.

• Nous chargeons pareillement nos dits députés de vous faire part des obligations particulières que nous avons aux troupes françaises réparties dans notre pays et aux braves généraux qui les commandent actuellement. »

C'est au milieu d'un vacarme incroyable et d'une agitation profonde que s'ouvrit, le 18 janvier, la seconde Assemblée de la Rauracie, en vertu d'un décret de la Convention que Copin avait rapporté de Paris. Le vieux curé du Noirmont présida de nouveau comme doyen d'âge. La Convention avait exclu de la députation tous les anciens officiers du ci-devant prince et les nobles. Rengguer qui avait été élu dans une commune, se trouvant de ce nombre fut éliminé ; mais ce décret n'avait pas été publié, en sorte qu'une partie de l'assemblée en vue des décrets antérieurs, entendit que ce député et d'autres dans le même cas, devaient être admis. Les adversaires de Rengguer firent un tel tapage que le curé président Copin, ne pouvant maîtriser le tumulte, déclara la séance levée et sortit de la salle avec 42 députés. Mais le restant de la députation élut un autre président dans la personne de Guélat et continua la séance. Copin et les députés sortis signèrent une protestation en déclarant que tout ce que pouvaient faire leurs adversaires était nul, par le fait de la levée de la séance par le président légal.

Plein de méfiance, Rengguer avait prié Copin de faire venir les canonniers du Noirmont et des hommes décidés de cette commune

pour sa garde personnelle. Ces canonniers du Noirmont se trouvaient à toutes les séances, pour y jouer, dit Schepplin, le rôle des sans-culottes qui entourent la Convention à Paris.

Demars vint immédiatement au secours de Copin et de Rengguer, ses amis, il fit dissoudre militairement l'assemblée. Celle-ci lui déclara qu'elle continuerait à siéger. Demars entra dans une grande colère, mais cinq jours après, sur le rappel aux ordres de la Convention, l'assemblée fut forcée d'admettre Rengguer aux termes de la proclamation Biron.

Copin proposa ensuite à l'assemblée d'envoyer une députation au général Biron pour savoir s'il reconnaissait l'Assemblée comme légalement constituée, selon les ordres de la Convention et s'il voulait lui prêter main forte pour forcer les communes à prêter le serment constitutionnel et surtout les curés et les prêtres qui refusaient de reconnaître la nouvelle république rauracienne et la déchéance du Prince. Le général refusa de faire droit à ces vœux. Cette déclaration augmenta encore le trouble. Plusieurs fois les ennemis de Rengguer coururent le risque d'être égorgés par les canonniers du Noirmont. Au milieu de ce désordre, où il n'était plus possible de faire entendre la raison, l'Assemblée fut réduite encore une fois à 77 membres, ce qui diminua le nombre des députés, mais non leur fureur. Après le départ du général, les 77 députés s'érigèrent en assemblée constituante, et choisirent pour président l'ancien maître bourgeois Guélat. Une députation en porte la nouvelle au général qui la chasse ignominieusement. Les vaincus, forts de l'appui de Demars, reviennent à la charge, les députés fidèles à leur mandat, sont menacés de la prison. Quelques-uns sont chassés de la salle avec violence. Sous l'empire de la terreur, Rengguer est élu président par 58 voix et prend aussitôt possession du fauteuil de la présidence. On nomma alors, comme la première fois une députation pour aller à Paris remercier la Convention de son appui. Les députés furent Lehmann, Herzeis et Kaufmann. L'adresse que ces députés présentèrent à la Convention, observe que la seule partie du pays qui n'a pas satisfait au vœu de la Convention est la Prévôté de Moutier, fief d'empire, comme la Rauracie, mais qui se tient à l'écart, en vertu d'une combourgeoisie avec Berne, tout en reconnaissant le Prince.

Cette assemblée, du 18 Janvier, avait pour objet d'élaborer une constitution et d'organiser la république de la Rauracie à l'image de sa grande sœur. Aussi s'empressa-t-elle, le 22 janvier, de voter sur la proposition de Pierre Caillot d'Alle, l'abolition des Chapitres de chanoines de Delémont, St-Ursanne et Porrentruy (St-Michel), des couvents de Capucins de Porrentruy et de Delémont, des Ursulines de Porrentruy et Delémont et des Annonciades de Porrentruy. Ou supprima de même les dîmes et droits seigneuriaux. Copin prit une part enthousiaste à ces iniquités odieuses, qui allaient couvrir le pays de ruines. Il est vrai que l'Assemblée décidait béatement « qu'elle n'entendait toucher en rien à la religion ».

Le lendemain l'assemblée décréta qu'on devait faire prêter le serment suivant dans toutes les communes : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple ».

(A suivre)

VII

Et six années s'écoulèrent, et même un peu plus. Ce fut un temps très long et très dur pour ceux qui avaient perdu leur meilleure raison de vivre. Le capitaine Audouin devint tout blanc ; Véronique devint toute grise, et sa figure se couperosa. Elle perdit encore quelques leçons, et de tout côté l'existence se réduisit. Même l'union d'autrefois resta diminuée, après le départ de Charles. M. Audouin avait défendu qu'il fût jamais question de l'enfant dans la maison de la rue d'Inglemur. Et bien qu'il y pensât souvent et qu'elle fit de même, ils ne se communiquaient point le plus profond et le meilleur de leurs âmes.

Les nouvelles de Charles Huber vinrent à de rares intervalles, dans des lettres qu'il adressait à Véronique. La première lettre, quinze jours après le départ, donna à entendre que le père et la mère, après avoir longtemps misérablement engagés parmi les ouvriers que l'administration allemande emploie dans les forêts, et qu'ils semblaient vivre facilement, Charles commençait à travailler dans les coupes. On espérait pour lui qu'il deviendrait garde forestier. Lui, il n'exprimait aucune espérance de cette sorte. Il disait qu'il ne pourrait pas écrire souvent, et les raisons qui n'étaient pas dites se devinaient. Il finissait en protestations de tendresse et de souvenirs qui devaient être sincères.

La lettre était datée d'un village de montagnes, dans la haute Alsace.

Six mois plus tard, à l'occasion du jour de l'an, Charles Huber écrivit de nouveau, et il n'y eut plus, désormais, qu'une seule lettre par année, le premier janvier, courte sans récit d'événements, terminée seulement par des mots qui disaient beaucoup de choses : « Je vous aime ma marraine ; je suis votre enfant à jamais, et celui du capitaine. »

Quand le capitaine vit passer les conscrits de la classe de Charles, il eut un étourdissement qui l'abattit dans la rue et le retint une semaine à la chambre. Puis il se rétablit. C'était à la fin de l'automne de 1899.

Et une année nouvelle s'ouvrit. M. Audouin avait soixante-huit ans, Véronique en avait quarante-deux.

VII

Le 8 janvier, le soleil s'est levé sur l'Alsace couverte de givre, sur des étangs gelés et les guérets durcis. Depuis l'aube le thermomètre n'a presque pas monté. Il marque dix degrés au-dessous de zéro, et le vent qui souffle du nord avive encore le froid. Les nuages filent vite. Il n'y a presque personne dans les grandes avenues qui enveloppent la nouvelle gare de Strasbourg, où rien n'arrête la bise.

Cependant, malgré la rigueur de la température, malgré l'heure qui fait rentrer beaucoup de bourgeois chez eux, — l'horloge indique midi quarante, — quatre Alsaciens sont arrêtés sur la place de la gare, près d'un de ces massifs entourés de treillages qui s'allongent devant l'immense façade blanche. Ce sont des boutiquiers qui arrivent de Colmar et un sous-officier retraité. Ils considèrent le pavillon central qu'éclairent trois baies cintrées pareilles à des verrières d'église, et plus spécialement, sous la marquise qui coupe le bas des fenêtres, quatre chevaux tenus en main. Ce sont des hommes prudents. Ils ne se communiquent point leur étonnement par des mots qui peuvent être entendus et répétés, mais ils s'étonnent que ces bêtes merveilleuses, montures de colonels ou de généraux, n'aient pas chacune un soldat pour piquet d'attache. Ce sont de simples employés de la gare qui viennent d'amener les quatre chevaux et de les ranger sous la marquise. Ils serrent les brides dans leurs mains rouges, car les bêtes se défendent, et à peine s'ils osent essuyer l'écume qui tombe des mors sur leurs manches. Ah ! voici un sous-chef de gare : il s'encadre un instant dans l'ouverture d'une des portes, joli homme, très bien fait, blond, vêtu de la capote sombre et coiffé de la casquette à bordure rouge et à petite visière, et qui doit être officier de réserve. Il crie, comme s'il commandait à un régiment :

— Tenez leur la tête haute et ne les regardez pas ! Face par ici ! Et il disparaît.

La suite prochainement.